Etude de Me PAOLETTI

Commune de LURI

AVIS DE CREATION DE TITRE DE PROPRIETE

Date de L'acte :22/07/2024

Suivant acte reçu par Me Christophe RAMAZZOTTI, notaire à ROGLIANO (HAUTE-CORSE°

Il a été dressé conformément à l'article 1 de la loi du 06 mars 2017 :

Un acte de Notoriété constatant une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive et aux dispositions des articles 2261 et 2272 du Code Civil.

Identité du (ou des) Requérant(s)

Monsieur Patrice Frédéric Joseph BARATTA-PARNET, retraité, demeurant à LURI (20228, 4, Strada di a Vallicella, Alzeto,

Né à ROYAN (Charente Maritime), le 2 octobre 1948.

Ayant conclu un pacte civil de solidarité avec Madame Aline Françoise Pâquerette FRATTINI sous le régime de l'indivision, le 7 février 2024, enregistré à la mairie de LURI (Haute Corse).

Désignation des Biens

Immeuble article un

DÉSIGNATION

Commune de LURI (Haute Corse)

Les parcelles de terre

Figurant ainsi au cadastre:

Section	N°	Lieudit	Surface
L	797	ALZETO	02 a 26 ca
L	798	ALZETO	02 a 58 ca
L	799	ALZETO	01 a 74 ca

Tel que le **BIEN** existe, avec tous droits y attachés, sans aucune exception ni réserve.

Immeuble article deux

DÉSIGNATION

Commune de LURI (Haute Corse)

Sur le territoire de ladite commune 2 RTE STRADA DI A VALICELLA, hameau d'ALZETO, une maison en l'état de ruine cadastrée section L n° 752 pour une contenance au sol de 01 a 65 ca.

Ladite maison est composée de : En rez-de-chaussée : cinq caves

Au premier étage : un appartement composé de trois pièces et deux pièces séparées

Au deuxième étage : une grande pièce et deux pièces séparées

Le(s) lot(s) de copropriété suivant(s) :

LOT NUMERO QUATRE (4)

Un réduit au rez-de-chaussée (en prolongement de la cave formant le lot 1), une pièce au premier étage et une chambre et une salle de bain au deuxième étage, ainsi que les escaliers d'accès.

Et les deux cent cinq millièmes (205/1000èmes) des parties communes générales.

LOT NUMERO CINQ (5)

Trois caves en rez-de-chaussée, un appartement au premier étage comprenant trois pièces, ainsi que les escaliers d'accès et les paliers, et une grande pièce au deuxième étage

Et les six cent huit millièmes (608/1000èmes) des parties communes générales.

LOT NUMERO SIX (6)

Un espace extérieur

Et les treize millièmes (13/1000èmes) des parties communes générales.

Tel que le **BIEN** existe, avec tous droits y attachés, sans aucune exception ni réserve.

Conformément à l'article 1 de la loi du 06 mars 2017 :

« Lorsqu'un acte de Notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive, il fait foi de la possession, sauf preuve contraire.

Il ne peut être contesté que dans un délai de 5 ans à compter de la dernière des publications de cet acte par voie d'affichage, sur un site internet et au service de la publicité foncière. »

Adresse mail de l'étude : julie-anne.paoletti@notaires.fr

ramazzotti@notaires.fr

(où doit être envoyé l'avis de réception par la préfecture et la C.T.C)